

Directives pour l'obtention des Crédits d'Éducation Continue CÉC.

Sachant que l'Éducation Continue ÉC, est la pierre angulaire pour l'excellence professionnelle. Tous les orthoptistes certifiés par le CCO doivent, donc, être en mesure de prouver leur implication dans des activités éducatives pour maintenir la certification. L'ÉC est évaluée une fois tous les 3 ans, quand les orthoptistes certifiés sont tenus à soumettre les détails des activités éducatives auxquelles ils ont participé.

Toutes les activités éducatives sont précieuses, il est reconnu que certains sujets ont une plus grande pertinence pour l'orthoptique, ces sujets sont appelés fondamentaux, et l'accent est davantage mis sur ces activités lors de l'évaluation d'un CÉC.

Les directives suivantes expliquent les exigences minimales du CCO, concernant les CÉC :

- Tous les orthoptistes certifiés doivent obtenir au moins trente CÉC durant chaque cycle de 3 ans d'éducation continue ÉC.
- Parmi ces 30 CÉC, un minimum de vingt CÉC doit être gagné avec des sujets fondamentaux. (Voir ci-dessous).
- Pas plus de cinq CÉC peuvent être amassés grâce à une activité éducative non vérifiable.
 - Par exemple, la lecture des textes peut être soumise pour un maximum de 5 heures, mais à la lecture du Journal American d'Orthoptique et en complétant le quiz AACO (Association American Certified Orthoptists) comptera pour 5 heures de crédits fondamentaux ; comme un quiz qui a été réussi et soumis. Ce qui est une façon de vérifier que le journal a été lu avec attention.
- Les orthoptistes continueront de recevoir annuellement, les formulaires de ré-certification en Septembre ou Octobre de chaque année, comme dans le passé. Ils doivent les retourner dûment remplis au coordinateur administratif du CCO, à la date indiquée avec les droits exigés pour la ré-certification de l'année suivante.
- En plus du formulaire de ré-certification, les orthoptistes seront tenus de soumettre les formulaires d'ÉC pour chaque cycle de trois ans. Le formulaire de CÉC doit être soumis au Comité de l'ÉC du CCO.
- Pour les organisateurs des activités éducatives, notez que la demande pour le nombre de CÉC pour les réunions éducatives, devrait se faire au moins 8 semaines avant la date de l'activité. Cela permet au comité CÉC d'avoir assez de temps pour étudier et allouer des CÉC fondamentaux ou non fondamentaux. Également, ce délai permet aux orthoptistes de savoir en avance la valeur des CÉC que l'activité éducative comptera pour les exigences en ÉC.
 - Si vous organisez une réunion, vous devriez vous assurer que vous demander les CÉC au moins 8 semaines à l'avance en remplissant le formulaire de demande qui est disponible sur le site web du CCO, et en l'envoyant au coordonnateur administratif avec le paiement.
 - Des activités éducatives qui n'ont pas été soumises au coordonnateur du CCO pour attribution de CÉC, ne seront pas admissibles pour l'obtention de CÉC à la fin du cycle de 3 ans.

- Les orthoptistes qui décident de s'inscrire à l'école de médecine, en cours pour la Maîtrises ou à l'école d'optométrie, ne pourront pas avoir des CÉC attribués à ces activités éducatives.
- Les orthoptistes doivent conserver une preuve de toutes les activités d'éducation continue qu'ils soumettent dans le formulaire de CÉC triennal.
 - Même si aucune preuve d'activités n'est nécessaire lors de la soumission du formulaire EC, le président du comité d'EC peut, à tout moment, demander une preuve des activités d'EC à tout orthoptiste qui soumet le formulaire de CÉC.
- 10% des orthoptistes qui ont soumis le formulaire d'EC, seront sélectionnés au hasard chaque année aux fins de vérification des activités d'EC. Ils devront présenter une preuve de toutes leurs activités d'EC au président du comité d'EC, ceci dans les 2 mois suivant la réception de la demande par écrit.
- Toutes les soumissions tardives du formulaire d'EC, seront automatiquement incluses dans la vérification de CÉC sans exception.
- Les orthoptistes qui souhaitent maintenir la certification par le Conseil américain d'orthoptique (AOC) devront satisfaire à leurs exigences :
 - Ils doivent compléter 45 crédits dans chaque cycle de 3 ans pour inclure un minimum de 30 crédits des sujets fondamentaux. Au moins 10 crédits doivent provenir d'une participation à une réunion scientifique.
 - L'AOC ne reconnaîtra pas les exigences du CCO de 30 crédits comme suffisantes pour la ré-certification par l'AOC.
- Les sujets fondamentaux et non-fondamentaux sont détaillés dans les pages qui suivent, avec des lignes directrices pour l'attribution de CÉC en heures.

CONSEIL CANADIEN D'ORTHOPTIQUE - CRÉDITS POUR ÉDUCATION CONTINUE **(2011)**

Les activités éducatives pour les crédits d'éducation continue, CÉC, sont notées plus loin. Le nombre de CÉC est déterminé selon le nombre d'heures qu'exige chaque activité éducative.7

1. Trente (30) crédits doivent être accumulés pour chaque cycle de trois ans.
2. Un minimum de vingt (20) crédits associés aux Sujets Fondamentaux doit être accumulé. Un maximum de 10 CÉC associé aux sujets non fondamentaux peut être soumis.
3. Seulement 5 CÉC peuvent provenir d'une activité éducative non vérifiable. (Exemple un texte qui n'a pas un quiz en annexe).

•

NB : La participation aux activités éducatives ne qualifie pas automatiquement l'obtention de CÉC fondamentaux : Exemple : si lors du COS vous participez aux ateliers du strabisme dont le sujet est la Rétinopathie des prématurés, d'une durée de 3 heures, vous obtiendriez 3 CÉC non-fondamentaux.

LISTE DES SUJETS FONDAMENTAUX

- Anatomie oculaire et neuroanatomie.
- Principes des champs visuels, incluant l'examen et l'analyse.
- Physiologie sensorielle et motrice, incluant l'évaluation de la vision binoculaire.
- Optique, incluant la réfraction, utilisation diagnostique et thérapeutique des prismes, lentilles cornéennes.
- Évaluation de l'acuité visuelle, de l'accommodation et de la fixation.
- Dépistage et traitement de l'amblyopie.
- Évaluation clinique des strabismes, incluant :
 - Examens diagnostiques et mesures des déficiences sensorielles et motrices.
 - Strabismes concomitants, congénitaux et acquis.
 - Strabismes incomitants (incluant les désordres innervationnels et mécaniques).
 - Syndromes (Duane, Brown, Moebius, fibrose congénitale, etc.).
 - Strabismes associés aux désordres oculaires (rétinopathie des prématurés, cataractes).
 - Strabismes associés aux maladies systémiques (thyroïde, diabète).
 - Syndromes neuro-ophtalmologiques (myasthénie, Parinaud, etc.)
 - Suivi orthoptique et traitements.
 - Principes des chirurgies de strabismes.

- Nystagmus.
- Évaluation et mesure de la motilité oculaire, incluant l'enregistrement des mouvements saccadiques, l'électromyographie, etc.
- Le développement et les troubles d'apprentissage chez l'enfant, incluant la dyslexie
- Évaluation et aide pour les cas de basse vision.
- Principes et techniques de l'électrophysiologie, incluant les PEV, ERG et EOG.

- Les principes de génétique, incluant les maladies oculaires héréditaires.
- Les méthodes de recherches cliniques, incluant l'utilisation de l'ordinateur en médecine et en rédaction de textes scientifiques.

Autres sujets dans la pratique d'ophtalmologie sont utiles dans la pratique en orthoptique. Ces sujets seront considérés comme CÉC non-fondamentaux.

CONSEIL CANADIEN D'ORTHOPTIQUE - CRÉDITS POUR ÉDUCATION CONTINUE CÉC.

Activités éducatives acceptées et CÉC allouées :

UN TOTAL DE 30 (TRENTE) CRÉDITS EST EXIGÉ, POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS :

- Sujet fondamentaux : 20 (VINGT) CRÉDITS MINIMUM
- Sujet non-fondamentaux : 10 (DIX) CRÉDITS MAXIMUM
- Seulement 5 CÉC non vérifiables.

1. La participation aux activités suivantes permet d'accumuler des crédits :

- 1.1. Session scientifique et atelier de strabisme de la Société Canadienne d'Orthoptique (LSCO).
- 1.2. Session de strabisme ou d'ophtalmologie pédiatrique de la Société Canadienne d'Ophtalmologie.
- 1.3. Session de strabisme ou d'ophtalmologie pédiatrique de l'American Academy of Ophtalmologie (AAO).
- 1.4. Assemblées régionales ou nationales ou cours de l'American Association of Certified Orthoptistes (AACO).
- 1.5. Ateliers et réunion annuelle de l'American Association for Pediatric Ophtalmology and Strabismus (AAPOS).
- 1.6. Symposium sur le strabisme organisé par l'AACO, l'AOC ou la SCO.
- 1.7. Réunion (à tous les 4 ans) de l'Association Internationale d'Orthoptique. (IOA).
- 1.8. Réunion (à tous les 4 ans) de l'Association Internationale de Strabologie. (ISA)
- 1.9. Symposium annuel canadien de strabisme et d'ophtalmologie pédiatrique. (Toronto Sick Children, Ste-Justine de Montréal) après approbation du comité d'ÉC du CCO.
- 1.10. Réunions nationales tenues hors de l'Amérique du Nord, approuvées ou parrainées par les organismes locaux d'orthoptique ou d'ophtalmologie.
- 1.11. Réunions et cours donnés ou approuvés par la JCAHPO.
- 1.12. Séminaires sur le strabisme, la neuro-ophtalmologie ou l'ophtalmologie pédiatrique présentés par les hôpitaux ou les universités. (Maximum : 5 crédits par année) voir la note plus loin.
- 1.13. Journal club éligible pour un maximum de 5 crédits par année (voir note plus loin).
- 1.14. Toute autre réunion reliée à l'ophtalmologie pédiatrique, le strabisme ou la neuro-ophtalmologie non listée plus haut peut-être éligible pour CÉC après approbation du comité ÉC, voir note plus loin.

Toute autre réunion reliée aux autres domaines de l'ophtalmologie (crédits sujets non fondamentaux).

NOTES :

- Pour l'obtention des crédits ci-haut mentionnés, un coordonateur, orthoptiste , ophtalmologiste, chef de service et responsable du séminaire, doivent en cas de participation des orthoptistes, soumettre les sujets discutés aux activités scientifiques, aux points 1.12et 1.13, pour attribution des crédits fondamentaux ou / non-fondamentaux.
- Les orthoptistes désirant obtenir des crédits pour participation à des réunions décrites en (1.14) ci-haut, doivent s'assurer que le coordonnateur de la réunion fournit à un membre du comité ÉC ou à un représentant provincial FC au moins 8 semaines avant la réunion les détails du programme scientifique afin d'évaluer le nombre et le type de crédits alloués.

1. Publications et présentations

2.1. Publication d'un article dans un journal reconnu

2.1.1. Auteur principal : 10 crédits

2.1.2. Auteur secondaire : 5 crédits

2.2. Présentation d'un article ou d'un exposé à une réunion approuvée du COC (voir liste plus loin) : 5 crédits

2.3. Préparation d'un cours pour une réunion approuvée du COC : 1 crédit/heure

2. Travail autodidact : American Academy of Ophthalmology Basic Science Course

N.B. :

- Chaque cours est accepté une seule fois par période de trois ans.
- Le quiz de l'auto-évaluation doit être complet.
- Seulement la version actuelle de chaque manuel est acceptée

2.1. Étude du volume Book 5 (Neuro-ophtalmologie) : 5 crédits fondamentaux

2.2. Étude du volume Book 6 (Ophtalmologie pédiatrique et strabisme) : 5 crédits fondamentaux

2.3. Étude de l'un des autres volumes : 5 crédits non fondamentaux.

3. Travail autodidacte : Journaux, périodiques.

4.1. Lecture complète de l'American Orthoptique Journal : 5 crédits fondamentaux.

Le quiz (disponible au site : <http://orthoptics.org> de l'AACO= American Association of Certified Orthoptists)

4.2. Lecture complète de n'importe quel autre périodique national d'orthoptique : 5 crédits fondamentaux. (Non vérifiables)

4.3. Compléter le test d'auto-évaluation de l'AACO : 5 crédits fondamentaux.

4.4. Visionnement du Basic Science DVD (<http://www.orthoptics.org/BSVideos.htm>). Ces CÉC peuvent être soumis une fois à chaque cycle de 3 ans (c.-à-d. une fois chaque 6 ans).

4.4.1. Les CÉC fondamentaux, non- vérifiables seront décernés 1 CÉC pour 1 heure de visionnement de DVDs.

4.4.2 Si le quiz associé est complété et soumis, 1 Heure de CÉ fondamental est décernée par quiz.

4.5. Lecture d'articles ou autres périodiques traitants d'orthoptique, strabisme, ou ophtalmologie pédiatrique : 1:4 crédits fondamentaux non vérifiables (maximum : 5 par année).

4. Visite d'une autre clinique ou département d'orthoptique :

- 1 crédit fondamental par jour (maximum 5).
- Une fois par période de 3 ans

5. Pour UNE SEULE FOIS

6.4. Avoir complété les cours S.A.I.T., Centennial College Course for Ophtalmic Medical Assistants ou AAO Home Study Course for Ophtalmic Medical Assistants : 5 crédits non fondamentaux.

6.5. Le cours à distance de l'AAO (American Academy Ophtalmology) de l'assistante médicale ophtalmique est éligible pour 5 crédits non-fondamentaux (non vérifiables)

6.6. Obtention du certificat de "médical assistant" de l'JCAHPO au niveau :

- assistante : 5 crédits non fondamentaux
- technicienne : 10 crédits non fondamentaux
- technologiste : 10 crédits non fondamentaux

6.7. Accomplissement d'un programme de Maitrise Canadien= 15 crédits d'Éducation Continue fondamentaux.